

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE SKIKDA
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
NIF :424024000021241

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire
DES MARCHES

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant, Réglementation des marchés publics et des délégations de service public et l'article 46 de la loi n° 23-12 du 5 Aout 2023 fixant les règles générales relatives au marches publics.

La direction des équipements publics de la Wilaya de Skikda porte à la connaissance, de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'un appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales relatif à **LA RÉALISATION D'UN LYCEE TYPE (1000/300 R) REMPLACEMENT DU LYCEE MOSSAB BEN OMAIR – OUM TOUB.**

- **LOT 01 : BLOC PEDAGOGIQUE + AUDITORIUM + ADMINISTRATION + BIBLIOTHEQUE + SALLE DE SPORT + DEMI-PENSION 300 R + LOCAUX TECHNIQUES + VRD .**
- **LOT 02 : LOGEMENTS D'ASTREINTE.**

Parus sur les journaux «AKHBAAR ECHARK» en Arabe le 30/10/2025 et « **LE COURRIER D'ALGERIE**» en Français en date du 02/11/2025, et sur la presse Electronique "**L'ESPOIR LIBERE**" en français en date du 03/11/2025 et "**ALGERIE SCOOP**" en arabe en date du 04/11/2025. Qu'après analyse et vérification des offres les résultats sont comme suit (voir tableau) .

N°	LOTS	E.T.B	MONTANT AVANT CORRECTION TTC (DA)	MONTANT APRES CORRECTION TTC (DA)	DELAI	NOTE	NIF	CRITERE DE CHOIX
01	* RÉALISATION D'UN LYCEE TYPE (1000/300 R) REMPLACEMENT DU LYCEE MOSSAB BEN OMAIR – OUM TOUB. - LOT 01 : BLOC PEDAGOGIQUE + AUDITORIUM + ADMINISTRATION + BIBLIOTHEQUE + SALLE DE SPORT + DEMI-PENSION 300 R + LOCAUX TECHNIQUES + VRD.	Société de Maintenance de L'EST "SME" LE GERANT BEN MAIZA SAMIR	521.932.327.28	524.870.669.03	14 MOIS	80 P	099825006226329	Moins disant
02	-LOT 02 : LOGEMENTS D'ASTREINTE.	INFRACTUEUX						

Les soumissionnaires contestataires peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés publics de la Wilaya de Skikda dans un délai de 10 jours à partir de la première parution du présent avis sur le Bomop ou la presse écrite ou électronique si le dernier jour coïncide avec un jour férié ou jour de repos légal la durée est prolongée jusqu'au jour valable et ce Conformément à l'article 56 de la loi n° 23-12 du 5 Aout 2023 fixant les règles générales relatives au marche publics et l'article 82 du décret présidentiel n° 15/247 de la 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Les soumissionnaires intéressés par la connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres sont priés de se rapprocher de la Direction des équipements publics, au plus tard (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire des marchés.